

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
20 FEVRIER 2024

Nombre de Membres

En Exercice 12

Présents 9

Votants 12

OBJET : 2024_009 DELIB

11. ESPACE D'ANIMATIONS
STÉPHANE HESSEL. AIDE AU
VOLONTARIAT.
RENOUVELLEMENT POUR
L'ANNÉE 2024.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 059-265904003-20240226-01032024D11_AB-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Marie Françoise BILIAU, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, Marie-Josée RUHLAND MM. Marc BEZILLE et Sébastien ROUSSELLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Marie-Josée RUHLAND.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle qu'après le succès rencontré par l'opération « aide au volontariat » pour les jeunes de 16 et 17 ans, lancée par la Commune en octobre 2017, il est proposé de la faire porter par L'Espace d'Animations Stéphane Hessel via le Référent Jeunesse qui pourra repérer des jeunes sur la commune.

Parce que nombre de jeunes âgés de 16 et 17 ans sont en demande de petit boulot afin d'améliorer leur quotidien (achat de vêtements, inscription au permis de conduire, achat de cycle, achat de matériel informatique,...), l'opération « aide au volontariat » est pour eux l'occasion d'être récompensés en donnant de leur temps pour l'amélioration du cadre de vie des écoliers et des jeunes. Des menus travaux leur seront confiés :

- Désherbage des cours et extérieurs, menus travaux de mise en valeur dans les écoles ou les équipements de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel (désherbage peinture et nettoyage).

o Objectif : préparer un environnement agréable pour les plus jeunes.

o Tuteur : Delphine Boulenger, maire-adjoint déléguée à la jeunesse

Les 16/17 ans auront la possibilité d'effectuer une mission de 10,5h réparties sur une semaine, le mercredi, le jeudi, le vendredi de 8h30 à 12h durant la période des vacances.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- Pour impliquer les jeunes dans leur cadre de vie et les inciter à participer à une action de service public et intergénérationnelle,
- Pour valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes,
- Pour améliorer l'image et le comportement des jeunes sur la commune,
- Pour restaurer le goût de l'effort et du travail bien fait.

En contrepartie, le CCAS les gratifiera avec un carnet de bons d'achat d'une valeur de 100€ à valoir chez les commerçants mervillois dans les domaines précédemment cités qui auront choisi de participer. Une convention sera établie avec ces derniers dont le projet est joint à la présente.

Il est suggéré de proposer l'expérience auprès de 6 jeunes durant une période des vacances et de renouveler durant chaque période de vacances scolaires, selon les conditions sanitaires et dans la mesure du possible.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 26 FEVRIER 2024

OBJET : ESPACE D'ANIMATIONS STÉPHANE HESSEL. AIDE AU VOLONTARIAT. RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2024.

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- Autorise la mise en place du dispositif pour chaque période de vacances scolaires ;
- Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant ;
- Impute les dépenses au budget de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

La secrétaire de séance
Marion TUEUX

Pour le Maire empêché,
l'Adjoint aux affaires sociales

Martine BEURAERT



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.